

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Aux termes de la séance du 17 octobre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Anatomie et cytologie pathologiques (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BENDIMERAD	Mehdi Aymen
2	ZEMOURI	Samia

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 17 octobre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

